

TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?

Déclaration du groupe des Professions Libérales

Les français viennent de vivre le deuxième été le plus chaud de leur histoire. Si le réchauffement climatique n'est pas enrayé, les canicules meurtrières deviendront courantes à partir de 2050.

De nombreux avis du CESE ont déjà alerté sur la nécessité d'agir vite à tous les niveaux, en formulant de nombreuses préconisations. Bon nombre de collectivités locales et de grandes entreprises se sont déjà engagées à agir.

L'avis présenté aujourd'hui nous montre que les TPE-PME, dont les 1,2 millions d'entreprises libérales, chacune à son niveau, peuvent aussi contribuer à l'effort collectif en engageant des réflexions sur les émissions de gaz à effet de serre que génèrent leur activité, et sur les actions à conduire pour les réduire tant au niveau de l'exercice de leur métier que des conseils qu'ils peuvent être amenés à donner à leur client. Le monde du bâtiment, et plus généralement du cadre de vie, a pris la problématique à bras le corps depuis plusieurs années et contribue à cet effort collectif avec des démarches innovantes et des expérimentations.

Les organismes de formation doivent dès maintenant mettre en place des formations adaptées avec des fonds abondés, pour que l'ensemble de la filière, qu'elle soit en phase conception, en phase réalisation ou encore en phase de gestion maintenance, soit en ordre de marche lors de l'entrée en vigueur de la future réglementation E+C- qui visera à réduire l'empreinte carbone dans la construction neuve dès 2020.

D'une façon générale, nous saluons les préconisations de l'avis qui vont dans le bon sens, avec la mobilisation d'acteurs tels que les branches professionnelles ou les chambres consulaires.

Nous soutenons également le développement des clubs de neutralité carbone sur une base géographique, mais nous pensons qu'ils devront s'appuyer aussi sur les filières locales.

D'autres préconisations nous laissent quelque peu perplexes dont notamment le passage à la comptabilité carbone adaptée aux TPE-PME ; pour éviter les usines à gaz et les coûts supplémentaires, des outils simples et appropriables devront être mis à disposition.

Le groupe des professions libérales est favorable aux préconisations à destination des experts comptables :

- la formation initiale des experts comptables ne doit pas se résumer à une formation à la comptabilité carbone ; elle doit s'ouvrir vers une comptabilité durable au sens large ;
- la formation continue doit proposer des modules spécifiques de comptabilité durable, sans devoir pour autant les rendre obligatoire ;
- pour le groupe des PL, il s'agira aussi de sensibiliser et former les Commissaires aux Comptes qui sont également concernés.

« La Terre n'est pas un don de nos parents ; ce sont nos enfants qui nous la prêtent ».

Parce que la lutte contre le réchauffement climatique est une nécessité et qu'elle passe nécessairement par un objectif de neutralité carbone de l'ensemble des acteurs, y compris des TPE-PME, le groupe des professions libérales salue le travail des rapporteurs et a voté l'avis.